

Monsieur NEIGE, Conseiller Municipal chargé des Affaires Scolaires, propose au Conseil Municipal d'organiser une classe de découverte du milieu marin pour les 25 enfants d'une classe de CE1-CE2 de l'Ecole Primaire P. Loti.

En accord avec Monsieur l'Inspecteur Départemental de l'Education Nationale, cette classe partira pendant deux semaines du 5 mai au 19 mai 1983 à PAIMPOL (Côtes du Nord).

Les modalités d'organisation de ces classes sont conformes aux circulaires ministérielles du :

- 29 mars 1961, Jeunesse et Sports,
- 29 octobre 1963, Education Nationale,
- 27 novembre 1964, Education Nationale,
- 14 novembre 1969, Education Nationale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- confirme l'organisation d'une classe de découverte du milieu marin au Manoir de Lanvignec à PAIMPOL (Côtes du Nord) du 5 au 19 mai 1983,
- désigne une classe mixte CE1-CE2 de l'Ecole Primaire mixte P. Loti pour en bénéficier,
- fixe le quotient familial à retenir : il devra comprendre toutes les ressources de 1981, diminuées par douze et par le nombre de parts fiscales.
- rappelle que pour les familles envoyant la même année 2 enfants en classe de neige ou transplantées, une réduction de 10 % sera accordée sur le montant de la participation familiale à payer par enfant.

QUOTIENT FAMILIAL MENSUEL (ressources de l'année 1981, déduction faite des 10 et 20 % divisées par 12/divisées par nombre de parts fiscales)	PARTICIPATION FAMILIALE
moins de 793 F	274 F
de 793 à 1.020 F	344 F
de 1.021 à 1.246 F	412 F
de 1.247 à 1.473 F	480 F
de 1.474 à 1.699 F	550 F
de 1.700 à 1.926 F	619 F
de 1.927 à 2.153 F	687 F
de 2.154 à 2.379 F	755 F
de 2.380 à 2.606 F	821 F
de 2.607 à 2.832 F	890 F
au delà de 2.832 F	920 F

- confie à la Clé des Camps, 17, rue Jean Jaurès - 62260 - AUCHEL l'organisation de ces classes de découverte,
- fixe la dépense totale à 1.848 F par élève (transport compris),
- précise que cette dépense, soit 46.200 F sera inscrite à l'article 643 du budget primitif 1983,
- demande au Conseil Général le versement de la subvention la plus élevée possible,
- sollicite l'aide de l'Etat pour ce séjour de deux semaines, conformément aux dispositions de la note de service 82-399 du 17 septembre 1982.